



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Essonne

## **Arrêté modificatif relatif à la zone de desserte géographique GIF-SUR-YVETTE**

Inspection de l'Éducation nationale  
Information Orientation

Evry-Courcouronnes, le 9 décembre 2020

Affaire suivie par :  
Evelyne MATAKOVIC  
Sandrine VADOT  
Tél : 01 69 47 83 17  
Mél : [ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia91.ienio@ac-versailles.fr)

Boulevard de France  
91012 Evry-Courcouronnes Cedex

L'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles D 211-10, D 211-11, D 331-38,

### **Arrête :**

**Article 1 :** A compter de la rentrée scolaire 2021, les lycées rattachés à la zone de desserte géographique de **GIF-SUR-YVETTE** pour ce qui concerne les enseignements communs sont :

- **La Vallée de Chevreuse** à Gif-sur-Yvette comme lycée principal,
- Blaise Pascal à Orsay, l'Essouriau aux Ulis et le nouveau lycée de Palaiseau, comme lycées secondaires.

**Article 2 :** Est rattachée à la zone de desserte géographique **GIF-SUR-YVETTE**, la commune suivante :

- Gif-Sur-Yvette,

**Article 3 :** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juin 2014.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

L'Inspecteur d'académie,  
directeur académique des  
services de l'Éducation nationale

Jérôme BOURNE BRANCHU